

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Commune de Deùlémont

COMMUNE DE DEULEMONT

**Arrêté Municipal portant délégation de signature
à Madame Céline DAVID**

Le Maire de la Commune de Deùlémont (Nord),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Art. L. 2122-18 ;
- Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2026.014 et n° 2026.015 du 20 mars 2026 relatives à la détermination du nombre d'adjoints et à leur élection ;
- Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Céline DAVID, en qualité d'adjointe au Maire, en date du 20 mars 2026,
- Vu la délibération n° 2026.017 du 20 mars 2026 relative aux indemnités des élus,
- Considérant que pour la bonne administration de la Commune, il convient de donner délégation aux Adjoints et Conseillers Municipaux délégués,

ARRETE

Art. 1^{er} : Il est donné délégation de signature à Madame Céline DAVID, Adjointe au Maire déléguée, pour intervenir dans le domaine des festivités.

Art. 3 : Cette délégation entraîne délégation de signature des documents relatifs à ce domaine.

Art. 3 : Monsieur Le Maire,

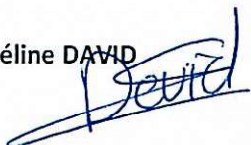
La secrétaire de la Mairie de Deùlémont,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur Le Préfet du Nord ;

Fait à Deùlémont, le 30 mars 2026

Notifié à l'intéressée le 31 mars 2026

L'Adjointe au Maire déléguée,

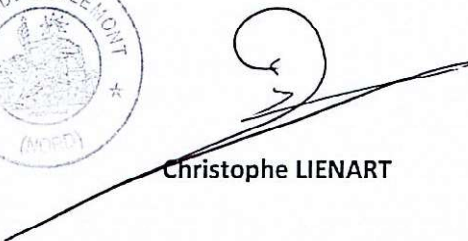
Céline DAVID



Le Maire,



Christophe LIENART



Le Maire,

*. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, dès réception au Représentant de l'Etat le
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*